

**COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MAI 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-huit du mois de mai à dix neuf heures,
En application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et de ses articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le e Conseil Municipal de la Commune de CHATILLON SAINT JEAN, dûment convoqué, à la Salle Daniel ARDIN, compte-tenu de la pandémie « COVID-19 » afin de respecter les distances physiques imposées par le protocole sanitaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BARRUYER, Maire,

Etaient présents : Monsieur Franck OLLER, Madame Elfi SEYVET, Monsieur Laurent PLANTIER, Adjoint au Maire

Madame CONSTANS Isabelle, Madame PAINTER Frédérique, Monsieur PAQUIEN David, Madame LAMBERT Isabelle, Monsieur COING Yves, Madame VILLARD Valérie, Monsieur BERARD Stéphane, Madame VALENTIN Lydie, Monsieur POITHIER Maxime, Madame DINIS Céline, Monsieur MOURRARD Michel, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés :

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de la convocation : 22 mai 2020

Un scrutin a eu lieu, Madame Elfi SEYVET a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

I – ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS (se référer au Procès Verbal ci-après annexé)

1) Installation des Conseillers Municipaux :

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Daniel BARRUYER, Maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Madame SEYVET Elfi a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L2121-15 du CGCT)

2) Election du Maire :

2.1) Présidence de l'Assemblée :

Le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré quinze (15) conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

2.2) Constitution du bureau :

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs aux moins : Madame PAINTER Frédérique et Monsieur BERARD Stéphane.

2.3) Déroulement de chaque tour de scrutin (Voir PV ci-après annexé)

2.4) Résultats du premier tour de scrutin (Voir PV ci-après annexé)

2.5) Résultats du deuxième tour de scrutin (néant)

2.6) Résultats du troisième tour de scrutin (néant)

2.7) Proclamation de l'élection du Maire

Monsieur Daniel BARRUYER a été proclamé maire et a été immédiatement installé

3) Election des Adjoints

Sous la Présidence de Monsieur BARRUYER Daniel élu Maire (ou son représentant en application de l'article L.2122-17 du CGCT), le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des Adjoints.

3.1) Nombre d'Adjoints

Le président a indiqué qu'en application des articles L.212-1 et L.2122-2 du CGCT, la Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la Commune disposait, à ce jour, de trois adjoints. Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal a fixé à trois le nombre des adjoints au Maire de la Commune

3.2) Liste des candidats (Voir PV)

3.3) Résultats du premier tour de scrutin (Voir PV)

3.4) Résultats du deuxième tour de scrutin (néant)

3.5) Résultats du troisième tour de scrutin (néant)

3.4) Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurants sur la liste conduite par Monsieur Franck OLLER. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe :

Monsieur OLLER Franck : 1^{er} Adjoint,
Madame SEYVET Elfi : 2^{ème} Adjoint,
Monsieur PLANTIER Laurent : 3^{ème} Adjoint

II – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle l'urgence de la création d'un emploi non permanent d'Adjoint Technique pour un accroissement temporaire d'activité dans le cadre du plan de désinfection mis en place pour la rentrée scolaire à l'école primaire des Trois Platanes à compter du 2 juin 2020 afin de faire face à la pandémie « covid-19 »

Considérant que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel à raison de 15 heures hebdomadaires à compter du 2 juin 2020 et jusqu'au 5 juillet 2020. Il est rappelé que les agents du service technique de la Commune interviendront ponctuellement, suivant un planning, en renfort pour la désinfection, pendant cette même période.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide du recrutement de Madame Cherifa BOUSERSOUB à compter du 2 juin 2020 et jusqu'au 5 juillet 2020 et autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat de travail à Durée Déterminée et tous les papiers afférents à ce dossier.

La séance est levée à 20H00
PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 4 JUIN 2020
A LA SALLE Daniel ARDIN (Afin de respecter le protocole de distanciation
physique face à la pandémie COVID-19)